

que jamais du centre judiciaire, tandis que je défie qui que ce soit de signaler un seul inconvénient à former des districts, des paroisses, sans égard à la délimitation des comtés. [Écoutez, écoutez.]

D'ailleurs, c'est un cadre qui est exposé à se voir dérangé trop souvent, puisqu'il aurait à souffrir de toutes les modifications qu'il faudrait apporter presque tous les dix ans, dans la démarcation des comtés pour les fins de la représentation, tandis que les divisions pour les fins judiciaires devront avoir un demi siècle au moins, sinon un siècle d'existence avant de pouvoir être remodelée. [Écoutez.] La juridiction des cours de circuit ne devrait pas excéder £15, et ses jugemens ne devraient pouvoir s'exécuter que sur les biens meubles du débiteur. Les termes n'en sont pas assez nombreux et cela, joint à la complication des affaires sommaires avec les affaires appelables, retarde injustement l'expédition des unes et des autres sans avantage réel pour personne. [Écoutez, écoutez.] Les procédés beaucoup trop nombreux requis pour leur contestation dans les causes susceptibles d'appel et l'articulation de faits nécessitée par la nouvelle loi, sont des obstacles qui embarrassent et ralentissent beaucoup trop l'instruction des procès. (Écoutez.) Le mode de faire entendre les témoins et la preuve devant le juge serait rendue parfaite en obligeant le même juge à prendre de sa propre main les notes du témoignage et à entendre comme juge la cause dont il aurait ainsi pris la preuve. On sauverait par là les trois quarts du temps et on obtiendrait de meilleurs jugemens. (Écoutez.) Les frais énormes de la cour d'appel et qui équivalent presque à un déni de justice, devraient être réduits, et une cour de rémission, composée de plusieurs d'entre les juges de la cour supérieure, devrait être établie pour la révision sommaire des jugemens sur une simple motion. Ce serait une garantie contre les quelques inconvénients, qui peuvent résulter des décisions rendues par un seul juge, et on épargnerait souvent aux parties un recours en appel, remède quelquefois pire que le mal, par les frais qu'il entraîne. [Écoutez, écoutez.]

« Le pouvoir municipal, quoiqu'il soit le dernier dans la hiérarchie des pouvoirs, est une des premières garanties du gouvernement représentatif, il en est la base, et à ce titre il est digne de toute l'attention de nos hommes d'état. [Écoutez.] C'est un fait certain qui, je dois le dire en passant, n'est pas l'œuvre du présent ministère, le système municipal actuel ne convient nullement à nos habitudes, à notre caractère & à nos mœurs. Son inefficacité bien connue, et les jugemens si nombreux qui ont annulé & détruit toute qu'on a tenté de faire en vertu de cette loi remplie de contradictions, de choses impossibles, impraticables, & de lacunes considérables, l'ont réduit à l'état de *lettre morte* pour la plus part des comtés. Il y a déjà deux lois qui l'amendent & le meilleur remède à apporter serait de refondre tout le système dans une loi complète. [Écoutez.] Considérons à présent, les amendemens proposés à l'adresse. Je commence par celui qui demande à faire substituer un tarif absolu de droits *ad valorem* au tarif actuel mêlé de droits fixes. J'avoue qu'avant d'avoir entendu la discussion, j'étais dans une grande perplexité sur le choix des deux systèmes; mais, tout en rendant hommage à l'habileté et au talent avec lequel le Chef de l'Opposition Bas-Canadienne a développé sa doctrine, je suis forcé d'admettre que les arguments de l'honorable Procureur-Général pour le Bas-Canada en faveur du système tel qu'adopté par le gouvernement du jour m'ont séduit & emporté d'assaut. [Écoutez, écoutez.]

« Je ne puis non plus honnêtement concourir dans l'amendement qui propose de déclarer d'avance que cette Chambre se trouvera convaincue que les Finances du pays ont été mal administrées par le nouveau Cabinet. Ce serait tout à la fois une imprudence et une injustice criante de faire une telle déclaration avant que les comptes publics aient été soumis à notre examen et que nous ayons acquis cette conviction par une inspection minutieuse de ces comptes; et il faudrait être bien amoureux du mal, pour aller jusqu'à à exprimer l'espérance d'en trouver, avant d'en avoir vu. [Écoutez, écoutez.]

« L'amendement qui se rapporte à la compagnie de la Baie d'Hudson et à son territoire, n'est qu'une misérable chicane de mots, qui ne mérite aucune considération, et la substitution des termes de cet amendement à ceux que comporte déjà l'adresse

n'en changerait, ni n'en augmenterait aucunement le sens (Rires et écoutez.)

« Il ne reste plus que l'amendement par lequel on exprime le désir de voir la représentation basée sur la population, sans égard à la ligué de division entre le Haut et le Bas-Canada.

« C'est, à mon humble avis, le seul amendement important et significatif, mais c'est précisément parce que cet amendement signifie trop et qu'il serait désastreux dans ses résultats pour nous, Bas-Canadiens, que je voterai contre. (Écoutez, écoutez.) Et quand bien même le discours du trône ne contiendrait pas autant de bonnes choses qu'il en comporte réellement, et que tout le mal que l'opposition veut bien y voir, y serait, tous ces maux-là ne seraient pas aussi funeste, ni aussi à craindre pour nous Bas-Canadiens, que ceux qui nous résulteraient de cette fatale représentation basée sur la population. (Écoutez.) Et c'est pourquoi je n'hésiterai pas, même en ce cas, à accorder ma préférence à l'adresse sur les amendemens. (Écoutez, écoutez.)

« Maintenant, en présence de toutes ces considérations, en face de cette position que nous a faite le fanatisme, que me reste-t-il à faire? Sans me poser ici comme le défenseur, ni le panégyriste du cabinet, sans amour et sans haine pour, ou contre aucun parti, dont je m'en glorifie, je suis fort indépendant, dois-je songer, pour ma part, à faire descendre du pouvoir les ministres actuels, pour y appeler des hommes qui, comme le député de Toronto [M. George Brown,] ne se sont jamais plus distingués que par une haine aveugle et presque féroce contre notre race, et un fanatisme hideux contre nos institutions religieuses et sociales; (Écoutez.) ou des hommes encore, qui ne peuvent s'associer dans une marche commune, dont les buts sont tout-à-fait différens et qui ne se trouvent unis aujourd'hui que pour renverser l'administration? (Écoutez.) Qu'en résulterait-il, Mr. le Président; rien autre chose qu'une crise sans issue, une véritable anarchie! Eh! bien, je ne veux pas contribuer de mon vote à faire une ruine de plus au milieu de tant de ruines, et avant de travailler au renversement de ce nouveau cabinet, j'attendrai qu'il se soit mis à l'œuvre, et que sous un délai raisonnable, il nous ait prouvé, indubitablement, son mauvais-vouloir et son impuissance complète à faire le bien. . . (Écoutez. Battemens de mains, applaudissemens prolongés. L'Orateur reçoit les félicitations de plusieurs députés, ministres, etc.)»

LES JENKINS.

SCÈNES DE LA VIE AMÉRICAINE.

(Voir les Nos. 1, 2 et 3.)

A ces mots, il sortit, se coucha et dormit fort tranquillement pour un homme à qui l'on venait d'annoncer sa ruine. Le lendemain, décidé à partir et à connaître son sort le plus tôt possible, il alla prendre congé de son cousin Roquebrune. Celui-ci le reçut fort bien, écouta en riant aux éclats le récit de l'entrevue de la veille, et devint plus sérieux en apprenant le triste sort de la forêt du Scioto.

— Mon cher ami, lui dit-il, vous partez, c'est fort bien fait; mais je ne dois pas vous cacher que vous avez peu d'espoir de recevoir votre bien. Je connais toutes les ressources de la procédure américaine. C'est un vrai labyrinthe. Vous êtes pauvre, vous aurez contre vous les juges, les jurés, les avocats, tout le peuple qui vous a dépossédé, et pour vous seulement la bonté de votre cause. C'est peu. Ne désespérez pas néanmoins, un miracle peut vous faire rendre justice, et la Providence nous vient en aide quelquefois. Dans tous les cas, il est bon d'essayer. Cette lutte d'un homme contre tout un peuple est digne d'un grand cœur, et si je n'étais retenu à Montréal par mes propres affaires, je m'offrirais à vous servir de second dans ce duel héroïque. Quelle qu'en soit l'issue, venez me voir à Montréal. Riche ou pauvre, vous trouverez en moi un ami, et peut-être, qui sait? je pourrai vous être utile.

Quelques instans après, parut la belle Valentine de Roquebrune. Elle reçut fort bien Bussy. Son sourire, pareil au soleil qui dissipe les nuages, ramena dans le cœur de Bussy la plus charmante gaieté. Elle appuya gracieusement les offres